

## **CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 N°07**

Le 11 juillet 2017 à 18h30, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04 juillet 2017

Présents : MM. B. MOGICATO, B. PETIT, J-L. ABADIE, F. JEAN, J. VISENTIN, P. QUERE, MMES N. DURIN, Ch. GARCIA, I. NOSAVAN, Ch. PELTIER

Absente : C. GOUPIL

Procurations : D. CLARET à B. MOGICATO, S. ESTOURNEL à Ch. GARCIA, E. BOURGAILH à P. QUERE

A été nommé secrétaire de séance : Ingrid NOSAVAN

En préambule a été mentionné que suite à la démission de M. Justes, Mme Champagnac, suivante sur la liste a été contactée afin d'occuper le poste de conseiller municipal et a été convoquée au conseil municipal de ce 11 juillet 2017. Celle-ci a informé Monsieur le Maire ce jour qu'elle ne pourrait pas assister à ce conseil et a également présenté sa démission par un second courrier. M. Nicolas Fernandez suivant sur la liste de M. QUERE sera convoqué au prochain conseil municipal.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017**

**Voté à l'unanimité à 18h35**

### **2) CONVENTION SERVICE COMMUN RESTAURATION - SICOVAL**

Vu la dissolution du SIVURS prononcée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 et prenant effet au 31 août 2017,

Considérant la délibération du conseil syndical du SIVURS en date du 15 décembre 2016 et qui demande au SICOVAL de porter le service commun de restauration,

Considérant que le SICOVAL accepte de créer un service commun, sous réserve que les communes adhérentes en fassent la demande et qu'il n'y ait pas d'incidence financière pour le SICOVAL ou les communes non adhérentes au service,

Considérant que parmi les communes du SICOVAL membres du SIVURS, seules CASTANET-TOLOSAN, DEYME et VIEILLE-TOULOUSE ont informé officiellement et dès le départ le SICOVAL de leur souhait de ne pas participer au service commun,

Le SICOVAL a voté lors du conseil de communauté du 06 juin 2017, une convention de service commun restauration qui doit être adoptée par les 17 communes concernées (communes du SICOVAL copropriétaires de l'outil de production souhaitant adhérer au service commun).

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de service commun restauration ci-joint en annexe. Le Maire, ou son adjointe, est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Délibération 2017-07-01 à 18h50 (13 pour ; 0 abstention ; 0 contre)**

**Les représentants de la commune au sein de ce service commun seront Mme N. Durin en tant que titulaire et Mme I.Nosavan comme suppléante.**

### **3) AVENANT EGLISE : LOT 6**

Monsieur Benoît PETIT, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'église un avenant doit être validé pour la consultation « Electricité : éclairage intérieur et extérieur », concernant la prise en charge de travaux non prévus.

Il explique qu'il est nécessaire d'ajouter un 3<sup>e</sup> projecteur sur le clocher.

L'entreprise SOCOREM propose donc un devis de travaux supplémentaires d'un montant de 569,50 € H.T., soit un montant de 683,40€ TTC.

Cela conduit à porter le montant de cette consultation de 19.286,37 € H.T. à 19.855,87 € TTC, soit une augmentation de 2,95%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de travaux supplémentaires de l'entreprise SOCOREM pour une plus value d'un montant de 569,50€ H.T soit un montant de 683,40€ TTC ; de signer l'avenant correspondant du lot n°6 et de donner pouvoir à M. le Maire ou son adjoint B. PETIT pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibération 2017-07-02 à 18h52 (13 pour ; 0 abstention ; 0 contre)**

**Séance levée à 18h53**